

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

Référence de la consultation :

2026SNOE_DARD_COUDE_S3MA

OBJET DE LA CONSULTATION

**REALISATION D'UN DARD POUR ESSAIS DANS LA
SOUFFLERIE S3MA**

**DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES
OFFRES**

Mercredi 22 avril 2026

Avant 15h00

SOMMAIRE

<u>PREAMBULE</u>	<u>3</u>
<u>1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE</u>	<u>4</u>
1.1 OBJET	4
1.2 FINANCEMENT	4
1.3 QUALIFICATION DE LA COMMANDE	4
1.4 SURETE DE LA COMMANDE	4
1.5 DELAI D’EXECUTION	4
<u>2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE</u>	<u>4</u>
2.1 PROCEDURE	4
2.2 ALLOTISSEMENT	5
2.3 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	5
2.4 ECHANGES	5
2.5 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	6
2.6 COMMANDE DE FOURNITURES COMPLEMENTAIRES	6
<u>3 CLAUSES CONTRACTUELLES PRINCIPALES APPLICABLES A LA COMMANDE</u>	<u>7</u>
3.1 DETAIL DES PRESTATIONS ET DOCUMENTS APPLICABLES	7
3.2 MONTANT	7
3.3 CONDITIONS DE PAIEMENT	7
3.4 MODALITES DE PAIEMENT	8
3.5 MODIFICATIONS DE CARACTERE TECHNIQUE EN COURS D’EXECUTION	8
3.6 RECEPTION/ACCEPTATION DE L’ENSEMBLE DES PRESTATIONS PAR L’ONERA	8
3.7 MESURE DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL	9
3.8 PENALITES DE RETARD	10
<u>4 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES</u>	<u>10</u>
4.1 PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	10
4.2 APPRECIATION DE LA CANDIDATURE	11
<u>5 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES</u>	<u>11</u>
5.1 PRESENTATION DE L’OFFRE	11
5.2 ANALYSE ET APPRECIATION DES OFFRES – ATTRIBUTION	13
<u>6 CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)</u>	<u>15</u>
6.1 REMISE DES DOSSIERS	15
6.2 COPIE DE SAUVEGARDE	15

PREAMBULE

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est constitué des pièces suivantes :

N°	Intitulé
PJ1	présent document, valant règlement particulier de la consultation , qui définit les modalités de la consultation et les conditions d'exécution particulières de la future commande
PJ2	conditions générales d'achat de l'ONERA (CGA ONERA) qui seront applicables à la commande
PJ3	fiche de renseignements fournisseur
PJ4	cahier des charges (CDC) référence S3MA-8-25003-A-N001 édition du 03/11/2025 (commun aux deux lots) et son annexe, le dossier de plans et 3D comprenant : • Lot 1 : 12 plans PDF et 12 fichiers STP • Lot 2 : 7 plans PDF et 7 fichiers STP • Le plan d'ensemble (Lot 1 et lot 2 montés) PDF + fichier STP • La nomenclature de l'ensemble
PJ5	décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) pour le Lot 1
PJ6	décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) pour le Lot 2
PJ7	Tableau pour la présentation de deux références significatives antérieures de fabrications similaires à celles attendues (en termes de dimensions, de tolérances, d'exigences générales et de contraintes)

Ces documents sont la propriété de l'ONERA. Les informations ainsi communiquées ne peuvent être utilisées à d'autres fins que l'élaboration d'une réponse à la présente consultation.

Le DCE peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'État (la PLACE) à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA sous la référence 2026SNOE_DARD_COUDE_S3MA

Remarques concernant le téléchargement via PLACE :

1/ Il est recommandé au candidat de s'identifier lors du téléchargement du dossier sur la plateforme, faute de quoi il ne pourra pas être destinataire des éventuels messages relatifs à la procédure, transmis exclusivement par la PLACE (exemples : modifications du dossier de consultation, réponses aux questions...).

2/ Les courriels envoyés par la plateforme le sont depuis l'adresse électronique nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr. Il appartient au candidat de faire le nécessaire pour que les courriels envoyés depuis la PLACE ne soient pas filtrés.

1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE

1.1 Objet

Le présent règlement particulier définit les modalités de mise en œuvre de la consultation préalable à la passation de commandes, qui auront pour objet :

Réalisation d'un ensemble de pièces pour la rénovation d'un débitmètre destinées à des essais dans la soufflerie S3MA du centre ONERA de Modane (73).

L'ensemble est constitué de 2 lots (cf. article 2.2 ci-après) :

Réalisation d'un ensemble dard à livrer au centre ONERA de Modane (73) (lot 1)

Réalisation de peignes à livrer au centre ONERA de Lille (59) (lot 2)

Ces commandes seront régies par les CGA de l'ONERA (PJ2).

1.2 Financement

Le financement de cette prestation est prévu sur fonds propres de l'ONERA.

1.3 Qualification de la commande

La commande concernée est un **marché de défense ou de sécurité** au sens de l'article L.1113-1 du Code de la Commande Publique¹ (CCP).

1.4 Sureté de la commande

La commande concernée ne comporte pas de clause de sureté particulière.

1.5 Délai d'exécution

L'ONERA vise une fin d'exécution de la commande avant le 15/12/2026 pour le lot 1 et avant le 06/10/2026 pour le lot 2 (avec notification envisagée fin mai 2026) – cf. allotissement à l'article 2.2 ci-après.

2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

2.1 Procédure

Conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP), au vu de la nature des prestations et du montant mis en jeu, la consultation est menée suivant une **procédure adaptée**.

La procédure mise en place par l'ONERA est une **procédure de mise en concurrence ouverte avec publicité préalable** et avec **possibilité de négociation des offres** selon les modalités définies à l'article 5.2 ci-après).

Cependant, l'ONERA se réserve la possibilité d'attribuer la commande sur la base des offres initiales reçues sans négociation.

(Articles R.2123-4 et 5 du CCP)

¹ Code de la Commande publique disponible dans son intégralité à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190524>

La procédure se déroule en une seule étape de remise conjointe des candidatures et des offres.

2.2 Allotissement

La commande est constituée de plusieurs lots :

Lot 1	Réalisation d'un ensemble dard (Matière et usinage) - Livrable au centre ONERA de Modane (73)
Lot 2	Peignes (INCONEL 718) impression 3D avec reprise usinage – Livrable au centre ONERA Lille (59)

Le soumissionnaire peut répondre à l'ensemble des lots. En cas de réponse aux 2 lots, il remet **une offre par lot** et précise le lot concerné pour chacune.

Les réductions éventuelles liées à l'attribution de plusieurs lots, éventuellement consenties par un soumissionnaire, ne sont pas prises en compte pour le choix du titulaire de chaque lot. Les offres sont appréciées indépendamment, lot par lot.

2.3 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

Définitions	
Variante	offre alternative
Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)	élément complémentaire à l'offre

a. Variantes

Les variantes « libres », à l'initiative du soumissionnaire sont interdites.

b. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

La consultation ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle imposée par l'ONERA.

2.4 Echanges

Pendant toute la période de consultation, le candidat peut échanger et poser des questions à l'ONERA concernant le projet et la procédure. **L'ensemble des échanges se fait exclusivement via le portail de dématérialisation PLACE sur le profil acheteur de l'ONERA** et doit parvenir au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date limite de remise des candidatures et des offres. L'ONERA s'engage à apporter une réponse à toutes les questions posées. Il n'est transmis aucune réponse aux questions arrivées hors délai. Il n'est répondu à aucune question orale.

Toutes les questions et les réponses associées sont transmises à l'ensemble des candidats, sous réserve de leur portée générale et dans le respect de la confidentialité des informations transmises par le candidat demandeur.

2.5 Modifications de détail au dossier de consultation

L'ONERA se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat doit alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6 Commande de fournitures complémentaires

Conformément à l'article R.2322-8 du CCP, l'ONERA se réserve la possibilité de passer une commande de fournitures complémentaires destinées soit au renouvellement partiel des fournitures soit à l'extension des fournitures qui seront acquises au titre de la (des) commande(s) concernée(s) par la présente consultation.

3 CLAUSES CONTRACTUELLES PRINCIPALES APPLICABLES A LA COMMANDE

3.1 Détail des prestations et documents applicables

Les prestations à réaliser sont définies et détaillées dans le cahier des charges (CDC) S3MA-8-25003-A-N001 de novembre 2025 en PJ4.

Les documents applicables à la commande sont les suivants, par ordre de priorité décroissante en cas de contradiction :

- La commande à venir et son annexe (dispositions particulières applicables incluant les conditions du présent article 3)
- Le cahier des charges ONERA (CDC) S3MA-8-25003-A-N001 nov.2025 et son annexe, pour le lot concerné (PJ4),
- Les CGA de l'ONERA (PJ2),
- L'offre du fournisseur incluant la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) (PJ5 pour le lot 1 ou PJ6 pour le lot 2)

3.2 Montant

Les prix (tels qu'indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) (en PJ5 ou PJ6) comprennent notamment toutes sujétions, déplacements, expertises, frais de secrétariat, frais de transport, frais d'assurances, frais de garantie etc. nécessaires à l'exécution des prestations.

Le règlement de la taxe sur la valeur ajoutée est effectué suivant le taux en vigueur à la date du fait générateur et conformément à la réglementation applicable.

3.3 Conditions de paiement

Le règlement du montant est effectué après exécution d'un service fait comme suit :

Pour le lot 1 :

- Un 1^{er} acompte sur constatation par l'ONERA, sur pièces, des principaux approvisionnements matières premières (valeur de l'acompte équivalente à la valeur des approvisionnements telle qu'indiquée dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) en PJ5)
- Un second acompte de 60% à la validation par l'ONERA de la recette usine en présence de l'ONERA
- Solde après livraison de tous les livrables attendus et acceptation par l'ONERA de l'ensemble des prestations définies dans le cahier des charges (CDC) pour le lot 1 en PJ4.

Pour le lot 2 :

- Un 1^{er} acompte de 30% après l'impression 3D de tous les peignes avec réception des photos et du bon de livraison,

- Solde après livraison de tous les livrables attendus et acceptation par l'ONERA de l'ensemble des prestations définies dans le cahier des charges (CDC) pour le lot 2 en PJ4.

3.4 Modalités de paiement

a. Mode de transmission des factures

Les factures doivent être transmises sous forme électronique.

Celles-ci doivent être émises conformément à la réglementation en vigueur, être libellées au nom de l'ONERA - Agence Comptable et comporter impérativement le numéro d'engagement juridique de la commande (EJXXXXXX).

Le dépôt des factures s'effectue sur le portail public de facturation CHORUS PRO (à l'adresse <https://chorus-pro.gouv.fr>) en saisissant impérativement le n° de SIRET du siège social de l'ONERA à Palaiseau à savoir : 775 722 879 00084 et le numéro d'engagement juridique de la commande (pour le lot concerné).

b. Délais de paiement

Le délai de paiement des sommes dues est fixé à 30 « trente » jours à compter de la date de réception de la facture.

3.5 Modifications de caractère technique en cours d'exécution

Pendant l'exécution de la commande, l'ONERA peut demander au titulaire des modifications de caractère technique ou accepter les modifications qu'il propose.

Le titulaire doit alors fournir à l'ONERA, préalablement à toute exécution des modifications, un devis détaillé, indiquant, le cas échéant, les modifications de prix et de délais à prévoir ; le délai de remise du devis ne doit pas excéder une (1) semaine à compter de la demande de modifications par l'ONERA.

Le cas échéant, les modifications aux prestations définies dans le CDC de l'ONERA précité et son annexe (pour le lot concerné), ne peuvent affecter le montant de la commande que si elles ont été notifiées au titulaire avant tout début d'exécution par un avenant ou une commande complémentaire.

3.6 Réception/acceptation de l'ensemble des prestations par l'ONERA

En complément de l'article III des conditions générales d'achat de l'ONERA (CGA ONERA), le titulaire a la responsabilité de mettre en œuvre une organisation, des méthodes et des moyens fondés sur un système qualité et lui permettant de garantir la qualité des documents et matériels livrés ainsi que leur conformité aux exigences des documents composant la commande, et d'en apporter la preuve.

Le titulaire prend toute mesure utile pour permettre à l'ONERA d'effectuer les différentes opérations de vérifications, notamment celles en usine du titulaire pour le lot 1.

Les opérations (usine et finales sur site ONERA) consistent à vérifier la conformité de la fourniture avec les exigences et contraintes définies dans le cahier des charges (CDC) et les plans associés.

Pour le lot 1 :

Les opérations de vérification se déroulent en deux phases :

- Une première en usine chez le titulaire pour vérifications des différentes pièces individuellement et la montabilité des différentes pièces entre elles.
- Une seconde sur le site de l'ONERA de MODANE (73), après réception de toutes les pièces et des documents associés tels que définis dans l'article 4.5 lot 1 du cahier des charges (CDC) (PJ4) et dans les conditions indiquées dans l'article 4.7 lot 1 du dit cahier des charges

Pour l'organisation des opérations de vérification en usine du titulaire, ce dernier informe l'ONERA au plus tard deux semaines avant, de la date de démarrage de ces opérations et du programme détaillé des vérifications, auxquelles l'ONERA participe.

Pour le lot 2 :

Après réception sur le site de Lille (59) de toutes les pièces et des documents associés tels que définis dans l'article 4.5 lot 2 du cahier des charges (CDC) (PJ4) et dans les conditions indiquées dans l'article 4.7 lot 2 du dit cahier des charges.

L'ONERA dispose d'un **délai de 2 semaines maximum à compter de la livraison complète de l'ensemble des prestations attendues (y inclus les documents) au centre ONERA de Modane pour le lot 1 et au centre de Lille pour le lot 2 pour effectuer les vérifications.**

A l'issue de ce délai, si aucune décision n'a été notifiée au titulaire, les prestations sont considérées comme ayant donné satisfaction et la réception est tacitement considérée comme effective.

3.7 Mesure de suivi environnemental

Le titulaire s'engage à adopter une démarche responsable et durable dans l'exécution de la commande, en veillant à limiter l'impact environnemental de ses prestations et à favoriser l'usage de solutions respectueuses de l'environnement conformément aux mesures qu'il s'est engagé à mettre en œuvre décrites dans son offre technique.

L'ONERA se réserve le droit de contrôler à tout moment la mise en œuvre des engagements environnementaux du titulaire. A l'issue de l'exécution des prestations de la commande, le titulaire s'engage à transmettre à l'ONERA un bilan succinct présentant les actions mises en œuvre en matière environnementale dans le cadre de l'exécution de la commande.

3.8 Pénalités de retard

Des pénalités pourront être appliquées pour tout dépassement du délai de livraison prévu sur la commande, du fait du titulaire, et seront calculées comme suit :

$$P = (V \cdot R) / 1000$$

Avec :

P = le montant de la pénalité ;

V = le montant total HT de la commande

R = le nombre de jours calendaires de retard

Les pénalités ne pourront pas excéder 10% du montant total HT de la commande.

Les pénalités sont applicables sans mise en demeure préalable.

4 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES

4.1 Présentation du dossier de candidature

a. Généralités

Si le candidat s'appuie sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'une ou plusieurs autres sociétés (cotraitant, sous-traitant), alors il produit les mêmes documents concernant celle(s)-ci que ceux qui sont exigés pour le candidat lui-même.

Les pièces demandées dans le dossier doivent être rédigées en langue française.

Néanmoins, les documents émanant des autorités administratives du pays du candidat peuvent être fournis dans la langue officielle du pays mais le candidat doit alors fournir une traduction de ces documents (en français ou en anglais).

Quel que soit le choix du candidat pour présenter son dossier, son attention est attirée sur l'importance de la production de l'ensemble des documents demandés.

La procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen (article R.2342-7 du CCP).

b. Documents administratifs : contenu et forme de la présentation

A l'appui de sa candidature, le candidat fournit les éléments suivants, conformément à l'article R.2343-3 du CCP :

N°	Document/ Information	Commentaires
C1	fiche de renseignements fournisseur de l'ONERA (PJ3) valant lettre de candidature, déclaration de capacités (professionnelles, économiques, financières et techniques) et déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner	complétée et signée par une personne habilitée à engager le candidat
C2	numéro unique d'identification (n° SIREN délivré par l'INSEE) ² ou, à défaut, tout document justifiant de son immatriculation, délivré par l'autorité judiciaire ou	

² A partir de ce n°, l'ONERA accède aux informations nécessaires concernant le candidat (français) sur le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr> (justificatif d'immatriculation, identification des Dirigeants etc.)

	administrative compétente du pays d'origine, datant de moins de trois mois	
C3	délégations de pouvoir en cas de signature par une personne autre que celle(s) identifiée(s) comme « Dirigeants » du candidat, ³	
C4	Parc machines et moyens de contrôles	

Le cas échéant, le candidat peut fournir tout autre document de preuve de ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles (dans le cas, par exemple, d'une entreprise récemment créée).

Par ailleurs, le candidat est dispensé de transmettre les documents de la candidature demandés s'ils sont contenus dans un espace de stockage numérique gratuit (il doit alors fournir les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage).

4.2 Appréciation de la candidature

La candidature est appréciée sur la base des renseignements et documents demandés ci-dessus, en tenant compte de la situation juridique de l'opérateur économique de ses garanties et capacités techniques et professionnelles (notamment effectifs, parc machines et moyens de contrôle), économiques et financières (notamment chiffre d'affaires), selon les dispositions des articles R.2344-1 à 8 du CCP.

L'ONERA est libre d'effectuer l'analyse des dossiers de candidature à tout moment de la procédure et, au plus tard, avant l'attribution de la commande.

Après analyse du contenu des pièces à fournir au titre du dossier de candidature, l'ONERA rejette les candidats qui n'ont pas les capacités suffisantes, ceux ne présentant pas la totalité des justificatifs demandés au titre du dossier de candidature ou étant dans un cas d'interdiction de soumissionner ou ceux ayant fourni des renseignements inexacts.

L'ONERA se réserve cependant la faculté de procéder à la régularisation de toute candidature incomplète ou de demander des compléments d'informations sur les pièces et justificatifs produits, dans un délai approprié (fixé dans la demande de complément).

5 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES

5.1 Présentation de l'offre

Pour chaque lot, à l'appui de son offre, le soumissionnaire produit a minima les pièces listées ci-dessous :

N° pièce	Intitulé	Signature	Formats
O1	<u>décomposition du prix global et forfaitaire</u> (DPGF) complétée (PJ5 si lot 1 / PJ6 si lot 2)	x	Excel <u>et</u> pdf
O2	<u>un mémoire technique</u> qui décrit notamment :		

³ L'ONERA vérifie l'habilitation à engager le candidat des personnes physiques en se rendant sur la page Dirigeants de ce même site

 ONERA Direction des Achats

 29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027

 92322 CHATILLON Cedex

	- la solution technique proposée - le respect des contraintes et exigences minimales définies dans le cahier des charges (PJ4), pour le lot concerné - le cas échéant, les écarts (pour les exigences non impératives) avec celle-ci, - et les moyens et la méthodologie mis en œuvre pour permettre à l'ONERA de juger la bonne compréhension du besoin et de la qualité de l'offre au-delà des exigences et contraintes minimales		
O3	deux exemples significatifs de réalisations équivalentes en termes de dimensions, d'exigences, de contraintes, et de tolérances déjà effectuées par le soumissionnaire et présentées selon le tableau en PJ7	x	Excel <u>et</u> pdf
O4	<u>délai global d'exécution</u> de la prestation et <u>planning détaillé</u>		
O5	Un document décrivant l'ensemble des mesures environnementales mises en œuvre pour l'exécution des prestations de la commande notamment en matière de : - gestion des déchets (chutes de matériaux lors de la fabrication en usine, déchets d'emballage de produits mis en œuvre, huiles et autres liquides usagés, etc...) et de traitement desdits déchets dans les conditions définies par la réglementation spécifique à chaque typologie de déchet, selon la hiérarchie des modes traitement exprimée à l'article L. 541-1 du code de l'environnement : 1. Préparation en vue de la réutilisation ; 2. Recyclage ; 3. Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ; 4. En dernier recours, élimination. - transports (réduction des émissions de gaz à effet de serre en utilisant des solutions alternatives au transport routier conventionnel utilisant l'essence ou le diesel comme carburant, notamment pour la livraison au centre ONERA de Modane (pour le lot 1) et / ou Lille (pour le lot 2) - Toute autre mesure mise en œuvre et proposée		
O6	RIB original de la société, contenant l'ensemble des informations nécessaires au règlement des prestations,	x	

Le soumissionnaire peut compléter son offre de toute autre information ou document complémentaire jugés utiles et pertinents.

Les pièces listées ci-dessus doivent être rédigées en langue française. Néanmoins, les éventuelles documentations techniques des matériels « standard » retenus par le candidat pour répondre au besoin de l'ONERA peuvent être fournies soit en français soit en anglais.

Le délai de validité des offres est de **3 mois** à compter de la date limite de remise des dossiers figurant en première page ou à compter de la date de remise des offres actualisées et/ou finales, pour les versions ultérieures.

Les modalités de remise des offres sont précisées à l'article 6 ci-après.

5.2 Analyse et appréciation des offres – attribution

a. Modalités d'analyse et déroulement des négociations

L'analyse des offres est effectuée indépendamment, lot par lot.

L'analyse des offres peut s'effectuer en plusieurs étapes successives.

L'ONERA se réserve notamment la possibilité de négocier avec une liste restreinte de candidats, à savoir uniquement avec ceux ayant présenté les meilleures offres (à l'issue d'un premier classement, établi selon les critères de sélection indiqués au c. ci-après), durant autant de phases de négociations qu'il pourrait s'avérer nécessaire.

Cette négociation peut s'effectuer par courriel (via PLACE)

Tous les éléments du dossier et de l'offre sont négociables hormis les clauses légales et réglementaires.

Les négociations sont menées suivant le principe d'égalité de traitement des candidats.

A l'issue de la ou des négociations, une offre finale est demandée à l'ensemble des candidats admis à négocier.

Les offres finales sont notées et classées selon les mêmes critères (précisés au c. ci-après). La commande est attribuée à la société ayant présenté l'offre la mieux-disante (ayant obtenu la meilleure note globale).

Cependant, pour rappel, l'ONERA se réserve la possibilité d'attribuer la commande sur la base des offres initiales sans négociation.

b. Motifs d'élimination des offres

Sont automatiquement éliminées :

- les offres inappropriées ainsi que les offres demeurant irrégulières et/ ou inacceptables malgré les éventuelles demandes de complément de l'ONERA et les éventuelles négociations,
- les offres ne respectant pas les conditions de présentation figurant à l'article 5.1 du présent document, après demande de régularisation éventuelle par l'ONERA.

c. Critères objectifs d'évaluation des offres

Pour attribuer la commande aux soumissionnaires qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses, l'ONERA entend se fonder sur les critères objectifs ci-après affectés des indices de pondération suivants :

N°	Intitulé	Pondération
Critère n°1	montant total proposé et sa décomposition (O1)	50%
Critère n°2	qualité technique jugée sur la base du mémoire technique fourni (pièce O2) et pertinence des exemples de réalisations équivalentes présentées (pièce O3)	20%
Critère n°3	planning et délai global (O4)	20%
Critère n°4	Niveau des mesures environnementales mises en œuvre pour l'exécution de la prestation (pièce O5)	10%

6 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)

La réception des plis ayant lieu en une seule phase, le candidat doit transmettre simultanément son dossier de candidature et d'offre.

6.1 Remise des dossiers

Le candidat a l'obligation de remettre son dossier complet (candidature + offre) par voie dématérialisée sur la plateforme PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA.

En cas de problème sur la PLACE, un service de support et d'assistance technique à l'utilisation de cette plateforme de dématérialisation est disponible en ligne :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/assistance/?token=55226fb7-d16a-4fb3-9f1a-54ef38822106>

Remarques concernant le dépôt des dossiers sur PLACE :

1/ Certaines opérations de maintenance étant exécutées sur PLACE les mercredis entre 19h et 22h, il est conseillé au candidat d'éviter de choisir cette période pour déposer son dossier.

2/ Il est recommandé au candidat d'anticiper suffisamment la vérification de la configuration de son poste en fonction des contraintes détaillées sur la plateforme PLACE et le dépôt de son dossier afin d'éviter les problèmes de dernière minute.

3/ Le candidat a la possibilité de déposer plusieurs dossiers successifs en cas d'oubli d'une pièce ou d'erreur à rectifier notamment. Chaque dossier déposé annule et remplace le dossier précédemment remis par le candidat. De ce fait, seul le dernier dossier déposé sera ouvert par l'ONERA : il doit donc comporter l'ensemble des pièces demandées dans le présent document (à l'appui de la candidature et de l'offre).

6.2 Copie de sauvegarde

Le soumissionnaire peut également envoyer, en même temps, une copie de sauvegarde, sur papier ou sur support numérique (de type clé USB, CDROM etc.), qui doit comprendre les mêmes fichiers ou informations que le dossier déposé sur PLACE.

La copie de sauvegarde peut être ouverte par l'ONERA et se substituer au dossier transmis électroniquement uniquement dans les cas suivants :

- si l'ONERA détecte un virus dans le dossier déposé par voie électronique,
- si un dossier a été transmis par voie électronique sans parvenir à l'ONERA dans les délais attendus,
- si le dossier transmis par voie électronique ne peut être ouvert par l'ONERA.

Elle doit être envoyée sous **enveloppe cachetée, indiquant** :

« NE PAS OUVRIR / CONSULTATION REF : 2026SNOE_DARD_COUDE_S3MA

»

ENTREPRISE :

(Indiquer le nom de l'entreprise soumissionnaire)

Elle est adressée sous pli recommandé avec accusé réception à :

ONERA

ONERA Direction des Achats
29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

Direction des Achats
CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

Pour être ouverte, la copie de sauvegarde doit arriver avant les date et heure limites de remise des dossiers figurant en 1^{ère} page.